

Le 3 août 2017

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Objet : Consultations prébudgétaires 2018

Au nom des entreprises membres de BIOTECanada, c'est avec plaisir que je présente au Comité permanent des finances de la Chambre des communes le point de vue et les recommandations de l'industrie dans le cadre des consultations relatives au budget fédéral 2018. L'industrie canadienne des biotechnologies est sensible à la présente occasion de contribuer aux consultations menées par le Comité des finances en vue du budget fédéral.

BIOTECanada désigne l'association professionnelle nationale qui représente l'industrie canadienne des biotechnologies. Les 230 entreprises qui font partie de BIOTECanada reflètent l'écosystème biotechnologique canadien vaste et varié, s'étendant à travers le pays, et comprenant des universités et instituts de recherche reconnus mondialement, des PME, des entrepreneurs, et des acteurs multinationaux d'envergure qui sont tous soutenus par une main-d'œuvre très qualifiée et instruite. Tout compte fait, l'écosystème biotechnologique canadien représente une force économique qui place le Canada de façon avantageuse pour réussir à concurrencer la bioéconomie mondiale en émergence. En s'appuyant sur cette toile de fond, le mémoire de l'industrie présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires est axé sur l'objectif n° 2 des consultations du Comité qui se lit comme suit :

« Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes [...] à atteindre leurs objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays? »

Le budget 2018 et la réalisation du Programme d'innovation du Canada de 2017 arrivent à un moment important pour l'industrie canadienne des biotechnologies dans la mesure où il s'appuie sur l'expertise établie en matière d'entrepreneuriat et de commercialisation des innovations biotechnologiques en santé, en agriculture et dans les secteurs industriels et tire profit de la demande mondiale croissante des solutions apportées par les biotechnologies.

La population mondiale approchant rapidement le seuil des neuf milliards de personnes, il existe un impératif social à élaborer des solutions qui permettent de répondre aux défis en matière d'alimentation et de soins d'une population croissante et d'une planète subissant cette croissance rapide et substantielle en même temps que la croissance économique correspondante. Le fait de satisfaire cet impératif social offre au secteur canadien des biotechnologies et aux solutions qu'il représente une occasion économique d'envergure. De manière importante pour le Canada, le secteur des biotechnologies développe les innovations qui accompagneront la transformation des industries fondamentales des entreprises canadiennes telles que les industries d'exploitation minière, de foresterie, d'hydrocarbures, de fabrication, et d'agriculture qui doivent toutefois demeurer productives et concurrentielles dans

la bioéconomie mondiale. Les mesures proposées dans cette lettre amélioreront la productivité et la concurrence du Canada par l'investissement en innovation, l'attraction des investissements, la croissance de l'économie canadienne, et la création d'entreprises offrant des emplois hautement qualifiés en biotechnologie dans tous les secteurs de la santé, de l'agriculture et de la fabrication.

Le secteur canadien de la biotechnologie est un important catalyseur de la diversification et de la productivité économique du pays. Cependant, le Canada n'est pas le seul pays à reconnaître l'existence de cette occasion mondiale en plein essor. D'autres pays reconnaissent aussi la valeur économique de l'innovation en biotechnologie et prennent des mesures dynamiques pour soutenir leurs secteurs biotechnologiques nationaux. Le Canada est en concurrence directe avec ces autres pays afin d'attirer et de conserver les entreprises, les investissements et les talents. Par conséquent, dans le contexte de l'étude du Comité, la « concurrence » ne touche pas uniquement les entreprises individuelles et le secteur, mais elle désigne aussi la nécessité que les politiques publiques du Canada soient concurrentielles pour attirer les investissements et les talents requis afin de permettre aux entreprises de prendre de l'expansion et de rester au Canada.

En reconnaissant ce défi, l'industrie a fait un bon accueil à l'élaboration à l'échelle fédérale du Programme d'innovation du Canada et aux priorités particulières déterminées dans le cadre des consultations budgétaires de 2017, dans la mesure où ces deux éléments reflètent l'objectif commun qui consiste à s'appuyer sur les innovations canadiennes pour créer des entreprises canadiennes concurrentielles à l'échelle mondiale qui soutiendront des emplois à forte valeur et piloteront des innovations supplémentaires.

Dans le cadre du budget 2017, des sommes ont été investies dans d'importants programmes pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national visant à prendre des mesures face au grand nombre de risques pour la santé posés par les changements climatiques. Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada recevront, à compter de 2017-2018, un montant de 47 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer et mettre en œuvre ce plan. L'industrie reconnaît le soutien gouvernemental et la croissance continue des entreprises innovantes du Canada en investissant dans la Banque de développement du Canada un montant de 400 millions de dollars sur trois ans pour une nouvelle initiative de catalyse du capital de risque qui augmentera le capital de risque à l'étape avancée disponible pour les Canadiens. Alors que des entreprises émergent et demandent plus de financement, un montant maximum de 950 millions de dollars sur cinq ans sera investi pour appuyer un petit nombre de supergrappes d'innovation menées par l'entreprise, dont une demande pour une supergrappe en bioscience de la santé qui pourrait accélérer la croissance économique. Le budget fédéral 2018 représente une occasion importante qui tombe à point nommé de tirer profit de ces initiatives et de cibler les secteurs où le gouvernement et l'industrie peuvent continuer de collaborer pour maintenir le rôle de chef de file du Canada, diversifier son économie et le rendre plus concurrentiel. Bien que l'industrie doive assumer la responsabilité pour sa compétitivité globale, le gouvernement ne joue pas un rôle central dans l'établissement des « conditions propices » au succès de l'industrie. Le flux des capitaux investis au Canada est essentiel pour soutenir la croissance de la biotechnologie au Canada. Particulièrement en ce qui concerne l'industrie biotechnologique du Canada, ce sont les conditions propices posées par le gouvernement qui contribuent souvent à attirer les investissements nécessaires pour encourager la recherche et développement en matière de

biotechnologies. En tant que telle, l'industrie recommande dans le cadre du budget fédéral 2018 les deux objectifs englobants suivants qui favoriseront la croissance et l'augmentation de la compétitivité du secteur canadien des biotechnologies :

1. Poursuivre le programme gouvernemental de soutien à la commercialisation des biotechnologies

Le passage d'une innovation du stade de la découverte à celui de la commercialisation peut souvent représenter l'une des transitions les plus difficiles pour un entrepreneur ou une entreprise de biotechnologies. Plusieurs programmes ou mesures gouvernementales existants (p. ex. le Programme d'aide à la recherche industrielle [PARI]; les programmes de Technologies du développement durable du Canada au ministère des Ressources naturelles; MITACS; les programmes « Cultivons l'avenir »; le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental [RS-DE]) ont grandement contribué à la réduction des risques et au soutien de l'innovation en matière de biotechnologies à travers cette phase de commercialisation initiale. De ce fait, l'industrie appuie l'entretien des programmes de RS-DE et le PARI avec une portée élargie afin que ces programmes profitent davantage aux sciences de la vie et aux biotechnologies.

i. Rétablir l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie de Statistique Canada.

Pour placer le Canada en tant que chef de file mondial en innovation et évaluer sa compétitivité, l'existence d'outils permettant de mesurer les progrès et la croissance du secteur est indispensable. Statistique Canada a conduit jusqu'en 2005 l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie.

Cette enquête apportait des renseignements qui se rapportaient aux principales caractéristiques des entreprises élaborant des processus et produits axés sur les biotechnologies à travers l'ensemble des secteurs, notamment la santé, l'agriculture, les bioproduits, la production industrielle, l'énergie durable et la gestion des ressources. L'Enquête a été menée pour la dernière fois en 2005. La perte de ces données et analyses essentielles a enlevé au Canada la capacité d'assurer le suivi de données chiffrables concurrentielles à l'échelle mondiale permettant de mesurer la bioéconomie (il faut noter que cela singularise le Canada parmi les pays du G7 et de l'OCDE). De ce fait, le Canada ne peut pas surveiller les points de repère de la chaîne de valeur pour les biotechnologies innovantes à portée transformatrice provenant de la recherche en laboratoire au moyen de produits orientés par le marché mondial. Cela place le Canada dans une position défavorable par rapport aux collaborateurs et concurrents internationaux au sein de la bioéconomie mondiale.

Avant d'être supprimée, l'Enquête était soutenue par les ministères fédéraux directement concernés, à savoir Industrie Canada, Agriculture Canada, le Conseil national de recherches, les Instituts de recherche en santé du Canada, Ressources naturelles Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada et Environnement Canada. Ce soutien

interministériel a promu l'harmonie en matière de politiques et programmes tout en rendant possibles des mesures de la croissance économique, de l'efficacité de la réglementation, de l'adoption des programmes, de l'attraction d'investissements, des exigences en matière de capacité en ressources humaines et de compétitivité mondiale.

Recommandation 1

Le gouvernement doit collaborer avec l'industrie dans le but de réinstaurer l'Enquête sur l'utilisation et le développement de la biotechnologie de Statistique Canada.

ii. Améliorer le programme de recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE)

Le programme fédéral de RS-DE a représenté un avantage concurrentiel de taille pour de nombreuses jeunes entreprises de biotechnologies dont la recherche et développement scientifiques constituait la principale activité « commerciale ». Cependant, à l'heure actuelle, seules les entreprises dont le siège social se trouve au Canada sont admissibles aux crédits d'impôt pour la RS-DE. La restriction actuelle de ce programme en termes d'emplacement de l'entreprise constitue un obstacle direct et immédiat pour attirer des activités de recherche et développement menées par des entreprises non canadiennes qui pourraient étendre leurs activités au Canada. Cette restriction a aussi provoqué le départ d'une certaine expertise et de certains investissements. Le programme de RS-DE vise à encourager les investissements en recherche et développement au Canada sans tenir compte du pays d'origine de l'entreprise ou de l'investisseur. En fin de compte, les retombées positives pour l'écosystème canadien d'un accroissement des activités de recherche et développement réalisées par des entreprises non canadiennes amélioreront significativement l'innovation au Canada et rendront le pays plus concurrentiel à l'échelle mondiale.

Recommandation 2

Le programme de RS-DE doit être élargi dans le sens de la reconnaissance des activités de recherche et développement entreprises au Canada par des entreprises ou investisseurs dont le siège social se trouve à l'extérieur du pays.

2. Soutenir l'expansion des entreprises canadiennes

Un certain nombre de territoires ont mis en place des mesures fiscales particulières pour soutenir la croissance des jeunes entreprises en fournissant des taux d'imposition réduits sur les revenus tirés d'une activité commerciale liée à la propriété intellectuelle d'une entreprise. Les mesures « Knowledge Development Box » en Irlande, ou « Innovation Box » aux Pays-Bas offrent de bons modèles pour le Canada. Une initiative similaire apporterait un complément à la capacité solide du Canada en ce qui a trait à la recherche et développement en matière de biotechnologies, et en augmenterait la compétitivité en attirant et conservant des patrimoines de propriété intellectuelle grâce

à la promotion du développement commercial de la propriété intellectuelle au Canada. Une telle initiative apporterait un soutien de taille aux jeunes entreprises pour s'installer et se développer au Canada.

Recommandation 3

Instaurer une mesure dite « Innovation Box » dans le but de fournir des mesures favorisant la croissance des entreprises et la commercialisation de la propriété intellectuelle au Canada.

Reconnaissant le rôle important que le Comité joue dans l'élaboration du budget fédéral, l'industrie félicite le gouvernement et le ministère des Finances d'avoir consulté les parties prenantes au cours de la préparation du budget 2017.

Une fois encore, l'industrie apprécie grandement l'occasion de pouvoir apporter sa contribution au processus d'élaboration du budget fédéral 2016 et accueillerait très favorablement la possibilité de prendre part aux audiences prébudgétaires du Comité à l'automne.

Cordialement,

Andrew Casey
Président et directeur général

600-1 rue Nicholas Street, Ottawa, Ontario, Canada K1N 7B7

☎ 613-230-5585 📠 613-563-8850 • www.biotech.ca